



## Frais du Fonds

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Aucun.
Frais de sortie	3,00 %
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de l'investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins – veuillez consulter votre conseiller financier.</i>	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,14 %
Commission de performance	Aucune commission de performance versée – nouvelle catégorie d'actions
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance maximale	Une commission de performance sera payable à hauteur de 20 % de l'augmentation de la VNI de la catégorie au-delà du High Water Mark au cours de la Période de performance.
Commission de conversion	5,00 %

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des montants maximums. Dans certains cas, vous pourrez payer moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour en savoir plus à ce sujet. Les Administrateurs n'ont pas actuellement l'intention de facturer des frais de sortie. Ils sont toutefois libres de le faire. Les commissions de performance indiquées sont un montant maximum.

Étant donné qu'il s'agit d'une nouvelle catégorie d'actions, le montant des **frais courants** indiqué est une estimation, car il n'y a pas suffisamment de données existantes. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les paiements engagés pour la détention d'IFD et les frais de transaction de portefeuille, sauf dans le cas de frais d'entrée/sortie payés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente d'actions d'autres fonds. Les frais de transaction estimés sont de 0,36 %. Les **frais et coûts totaux estimés** s'élevaient à 3,24 %.

Les Administrateurs sont habilités à percevoir des **frais de conversion** allant jusqu'à 5 % de la VNI par action qui sera émise dans le compartiment de la Société dans laquelle la conversion a été demandée. Pour de plus amples informations sur les frais et les commissions, veuillez vous reporter aux sections « Frais et dépenses » du supplément du Fonds et du prospectus, disponibles sur le site [www.cheynecapital.com](http://www.cheynecapital.com), ou auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse [IR@cheynecapital.com](mailto:IR@cheynecapital.com) ou par téléphone au **+44 (0) 207 968-7380**.

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris ses coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

## Performances passées

Étant donné que la Catégorie B4(CHF) ne dispose pas encore de données de performance pour une année civile complète, il n'y a pas suffisamment de données pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs. La performance historique du Fonds peut ne pas être indicative de sa performance future.

## Informations pratiques

- Le dépositaire du Fonds est Citi Depositary Services Ireland Designated Activity Company.
- Le Gestionnaire d'investissement du Fonds est Cheyne Capital Management (UK) LLP, qui est réglementé par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- Le Fonds est un compartiment de Cheyne Select UCITS Fund plc (la « Société »), une société d'investissement à capital variable à responsabilité séparée entre les compartiments. Cela signifie que les actifs du Fonds, y compris votre investissement, ne peuvent être utilisés pour payer les dettes d'autres compartiments de la Société.
- Vous trouverez plus d'informations sur le Fonds, dont les derniers cours des actions, le prospectus actuel de la Société et le dernier supplément du Fonds, ainsi que des informations sur d'autres catégories d'actions du Fonds et compartiments de la Société sur le site [www.cheynecapital.com](http://www.cheynecapital.com) ; des informations complémentaires, dont les rapports et les comptes de la Société (y compris le Fonds), sont disponibles auprès de Cheyne Capital Investor Relations à l'adresse [IR@cheynecapital.com](mailto:IR@cheynecapital.com) ou par téléphone au +44 (0) 207 968-7380. Tous les documents sont disponibles gratuitement en anglais.
- Le Fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, ce qui est susceptible d'avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle, en tant qu'investisseur du Fonds. Les investisseurs doivent consulter leurs propres conseillers fiscaux avant d'investir dans le Fonds.
- Les investisseurs pourront échanger ces actions contre des actions d'une autre catégorie d'actions du Fonds ou contre des actions d'un autre compartiment de la Société en soumettant le formulaire d'échange approprié à l'Agent administrateur, SS&C Financial Services (Ireland) Limited. Pour en savoir plus sur les échanges, veuillez consulter la section intitulée « Conversion d'actions » du prospectus. Des frais d'échange peuvent s'appliquer.
- La responsabilité de la Société ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus pour le Fonds. Le présent document est spécifique au Fonds et ne s'applique à aucun autre compartiment de la Société. Le prospectus, les rapports annuel et semestriel sont préparés pour la Société dans son ensemble et contiennent des informations concernant le Fonds et les autres compartiments de la Société.
- De plus amples informations concernant la politique de rémunération du Fonds, en ce compris tous les éléments exigés, sont disponibles sur le site [www.cheynecapital.com](http://www.cheynecapital.com) et un exemplaire papier est disponible sans frais et sur demande.
- Le représentant en Suisse est ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich. L'agent payeur en Suisse est la Banque Cantonale de Genève, 17 quai de l'île, CH-1204 Genève. Le prospectus, le Document d'informations clés pour l'investisseur, les statuts et les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement auprès du représentant.
- En Suisse, le présent document ne peut être fourni qu'à des investisseurs qualifiés au sens de l'art. 10, al. 3 et 3<sup>er</sup> de la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC).

**Le Fonds est agréé en Irlande et réglementé par la Banque centrale d'Irlande.  
Cheyne Capital SMC Limited est agréée en Irlande et réglementée par la Banque centrale d'Irlande.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 13 octobre 2022.**